

Prix AskREACH pour les entreprises – Conditions générales d'utilisation

Dates: du 1^{er} mars 2022, 10:00 CET au 31 mai 2022, 22:00 CET

Organisateur: Institut luxembourgeois des sciences et de la technologie (« LIST »)
5, Avenue des Hauts-Fourneaux
L-4362, Luxembourg

Où: questionnaire en ligne disponible via le site internet www.askreach.lu

Prix AskREACH pour les entreprises

Le projet LIFE AskREACH (n° LIFE16 GIE/DE/000738) aide les entreprises et les consommateurs à appliquer le "droit de savoir" sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans les biens de consommation. Le projet sensibilise aux SVHC et à l'obligation pour les entreprises de communiquer sur les SVHC dans les articles au sein de la chaîne d'approvisionnement (article 33(1) de [REACH](#)) ainsi que vers le consommateur final (article 33(2) de REACH), dans le cas où l'article contient une SVHC à une concentration supérieure à 0,1% (m/m). Ainsi, dans le cadre du projet AskREACH, le jury composé du coordinateur du projet AskREACH ([Umweltbundesamt](#), UBA), du coordinateur de la campagne pour les entreprises ([Luxembourg Institute of Science and Technology](#), LIST) ainsi que d'une autorité compétente ([Danish Environment Protection Agency](#)) et de deux ONG ([Baltic Environmental Forum Latvia](#), et [ARNIKA](#)), sélectionnera trois entreprises éligibles, selon des critères de sélection prédéfinis, qui se verront décerner le prix du "détaillant le mieux informé sur les SVHC" (un prix pour une PME et un prix pour un grand détaillant) ou le "meilleur communicant de la chaîne d'approvisionnement" (un prix) selon la catégorie de candidature choisie par le candidat.

Qui peut participer?

Chaque entreprise ne peut participer qu'une seule fois.

La personne chargée de la candidature au nom de l'entreprise devra sélectionner la catégorie de candidature représentant le mieux son entreprise. Le candidat doit être un employé de l'entreprise qu'il représente et doit être âgé de plus de 18 ans le jour de la soumission de sa candidature.

Critères d'éligibilité pour la catégorie "Le détaillant le mieux informé sur les SVHC"

- L'entreprise candidate doit être un **détaillant**, c'est-à-dire une entreprise qui vend des articles (tels que définis dans l'article 3, paragraphe 3, du règlement REACH) au public en quantités relativement faibles, afin d'être utilisés ou consommés plutôt que d'être revendus ;
- L'entité juridique du détaillant doit être située dans l'UE (ou un pays de l'EEE ou un pays candidat (potentiel) à l'UE) ;
- Deux catégories seront attribuées en fonction de la taille du détaillant. L'entreprise candidate doit indiquer sa taille selon les définitions suivantes :
 - **Grand détaillant** : plus de 250 employés et/ou chiffre d'affaire supérieur à 50 M€ ou montant du bilan annuel supérieur à 43 M€;
 - **PME** si l'un des critères ci-dessous est applicable :
 - Moyenne: < 250 employés et chiffre d'affaire inférieur/égal à 50 M€ ou montant du bilan annuel inférieur/égal à 43 M€;

- Petite: < 50 employés et chiffre d'affaire inférieur/égal à 10 M€ ou montant du bilan annuel inférieur/égal à 10 M€;
- Micro: < 10 employés et chiffre d'affaire inférieur/égal à 2 M€ ou montant du bilan annuel inférieur/égal à 2 M€.

Critères d'éligibilité pour la catégorie " meilleur communicant de la chaîne d'approvisionnement "

- L'entreprise candidate doit être un acteur dans le champ d'application de l'article 33(1) de REACH, c'est-à-dire un fournisseur d'articles B2B, tel que défini dans l'article 3(3) du règlement REACH ;
- L'entité juridique de l'entreprise candidate doit être située dans l'UE (ou dans un pays de l'EEE ou un pays candidat (potentiel) à l'UE) ;
- Aucune restriction quant à la taille de l'entreprise.

Comment participer?

Pour participer aux prix AskREACH pour les entreprises, veuillez suivre les étapes ci-dessous :

1. Si l'entreprise candidate remplit les critères d'éligibilité définis, elle doit remplir le formulaire de candidature disponible sur le site www.askreach.lu avant la **date limite de dépôt** fixée au **31 mai 2022**, 22h00 CET. Seules les candidatures éligibles seront examinées. La candidature peut être soumise dans les langues suivantes : anglais, français, allemand, suédois, danois, tchèque, croate, estonien, letton, portugais, polonais et grec.
2. Si vous recevez des demandes d'éclaircissement de la part du jury d'attribution, merci de répondre à la demande dans le délai fixé qui vous sera communiqué dans le message transmis.
3. Les candidats primés en seront personnellement informés par e-mail avant le 1^{er} août 2022.

Sélection des gagnants et remise des prix

- Après la fin du délai de candidature, le jury du prix évaluera les candidatures en fonction de critères prédéfinis dans lesquels des points sont attribués à chaque candidat en fonction de ses réponses. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les critères, veuillez contacter companies@askreach.eu.
- Le jury peut contacter les candidats pour leur demander des informations complémentaires. Le candidat doit respecter le délai communiqué dans le message de demande, faute de quoi sa candidature sera rejetée. Le candidat doit fournir toutes les informations nécessaires au mieux de ses connaissances.
- Les candidats primés contactés par le LIST devront accuser réception dans les 48 heures ouvrables en répondant au LIST par e-mail et en fournissant toutes les informations pertinentes. Une fois ce délai de 48 heures écoulé, le jury sélectionnera un autre participant au prix.
- Les entreprises récompensées seront annoncées publiquement sur le site www.askreach.lu le 2 août 2022.
- Les entreprises récompensées se coordonneront avec les membres du jury afin de recevoir leurs prix.

La participation aux prix implique l'adhésion du participant au règlement de ces prix disponible sur le site www.askreach.lu.

En participant au prix, le candidat autorise expressément le LIST et le consortium AskREACH (i) à publier le nom du candidat récompensé et de la société représentée, ainsi que la photo et/ou la vidéo du candidat, et (ii) à contacter le candidat récompensé et sa société représentée via leur adresse e-mail.

Comment annuler votre participation ?

Tout candidat peut demander le retrait de sa participation au LIST à tout moment pendant la durée du prix en écrivant à companies@askreach.eu avec pour objet "Prix AskREACH pour les entreprises : annulation" et en précisant l'entreprise qu'il/elle représente.

Droits d'inscription

La participation au concours est gratuite. A aucun moment, le LIST ou le consortium AskREACH ne demandera de régler des frais d'inscription pour participer à ce concours.

Décharge

En participant au concours, les participants reconnaissent et acceptent que :

Le LIST se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et de suspendre ou d'annuler le concours. Il est de la responsabilité du candidat de consulter régulièrement les présentes Conditions Générales. Dans le cas où une ou plusieurs dispositions du présent règlement seraient considérées comme étant, invalides ou inapplicables, la validité et l'applicabilité du présent règlement n'en seraient pas affectées.

Le LIST ne pourra être tenu responsable en cas de participations, d'images ou de messages perdus, corrompus ou incorrectement soumis, quelle que soit la manière dont cela se produit. Le LIST ne sera en aucun cas responsable des pertes, préjudices, dommages ou lésions corporelles des participants ou de tiers, ni des biens, causés ou subis dans le cadre de la participation au concours. Le LIST ne peut être tenu responsable des frais encourus par les candidats pour participer à cet exercice.

Les sentences et toute question relative à l'interprétation de ses propres règles sont régies par le droit luxembourgeois et sont soumises à la compétence exclusive des tribunaux Luxembourgeois.

Disqualification

Si un(e) candidat(e) n'accepte pas les présentes conditions générales ou retire sa participation, il/elle sera automatiquement disqualifié(e).

Les inscriptions qui ne respectent pas les présentes conditions générales peuvent être disqualifiées par le LIST sans notification préalable.

Réclamations

Si vous avez une réclamation, veuillez envoyer votre message à companies@askreach.eu avec pour objet "Prix de l'entreprise AskREACH : réclamation" et en précisant le nom de l'entreprise que vous représentez.

Protection des données

Le LIST, en sa qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel du Participant conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel, ci-après dénommé le " RGPD ".

Dans le cadre du concours, le LIST collecte uniquement les données personnelles suivantes du participant (ci-après, " vous ") : nom et prénom du candidat, fonction et organisation, e-mail et numéro de téléphone professionnels, photo et/ou vidéo du candidat primé. Ces données sont traitées pour l'exécution du concours ainsi que pour sa promotion sur les comptes de médias sociaux (notamment LinkedIn et Facebook) du LIST et des autres partenaires du Consortium AskREACH. Ces activités sont fondées sur l'intérêt légitime du LIST à organiser ce concours en ligne, dont l'objectif est de sensibiliser aux SVHC.

Seuls les employés du LIST pourront accéder à vos données, ils sont autorisés à les traiter en fonction de leur statut professionnel. Vos données ne seront pas partagées avec d'autres entités tierces et ne seront conservées que pendant une période strictement nécessaire aux fins pour lesquelles nous les collectons.

Le LIST s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données, afin d'éviter leur endommagement, leur effacement ou leur accès par des tiers non autorisés.

Conformément au RGPD, vous pouvez accéder à vos données personnelles et obtenir la rectification ou l'effacement des données inexacts ou incomplètes. Dans certains cas, et conformément au RGPD, vous avez le droit d'en limiter le traitement, de vous y opposer ou de demander la portabilité de vos données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier électronique au DPO du LIST via l'adresse électronique suivante : dpo@list.lu.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données ("CNPD") si vous considérez qu'un traitement de vos données personnelles constitue une violation du RGPD. De plus amples informations sur les modalités de dépôt d'une plainte sont disponibles sur le site de la CNPD: <https://cnpd.public.lu>.

Adresse: 15 Bd du Jazz, 4370 Esch-sur-Alzette

Téléphone: (+352) 26 10 60 (+352) 26 10 60 -1

Fax: (+352) 26 10 60 - 29

Site internet: <https://cnpd.public.lu/fr.html>

La version anglaise de ce document sera déterminante à tous égards et prévaudra en cas d'incohérence avec les versions traduites, le cas échéant.